

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le vendredi 18 décembre 2015

Lancement du projet « Bâtiment bois – grande hauteur », en application de la loi de transition énergétique

Ségolène Royal avait annoncé lors du débat parlementaire sur le projet de loi relatif à la transition énergétique, le déblocage administratif des autorisations de constructions des immeubles en bois de grande hauteur (à l'image de l'immeuble de 8 étages, toit vosgien, à Saint-Dié-des-Vosges).

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas-carbone prévoient le développement de la construction en bois et en matériaux bio-sourcés.
- Le projet bénéficie d'un soutien de l'Etat via le PIA à hauteur de 5,8 M€ et vise à permettre de construire des « Immeubles à Vivre en Bois » démonstrateurs jusqu'à 15 étages et à favoriser à plus long terme la construction d'Immeubles en Bois de très grande hauteur.
- Un appel à projets est lancé pour identifier 5 à 10 territoires français intéressés pour accueillir des projets d'immeubles de grande hauteur en bois.
- Les territoires à énergie positive pour la croissance verte sont prioritaires.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31